

NOUS SOMMES VOS CRÉATIFS D'AFFAIRES.



MOVING IDEAS IN A MOVING WORLD

Contexte économique favorable

Retraites : tenir bon sur la réforme de 2023

Les difficultés de recrutement dans le privé et le public constituent un argument supplémentaire en faveur du recul de l'âge de retrait



Reculer l'âge de départ en retraite augmente la population active et donc, à terme, l'emploi et les capacités de production -

© SIPA



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Le Rassemblement national et le Nouveau Front populaire veulent annuler la réforme des retraites de 2023, voire ramener l'âge minimal de départ à 60 ans pour certaines catégories de personnes. Les Républicains ont une position difficile à comprendre sur ce sujet et les

partis qui soutiennent le président de la République semblent envisager des amendements à cette réforme. Il est donc très probable qu'elle sera fortement amendée par des mesures conduisant à avancer l'âge de départ moyen si elle n'est pas complètement annulée, ce qui est très regrettable.

Le recul de l'âge de départ en retraite est un des meilleurs moyens de réduire le déficit public et de reprendre le contrôle de la dette

Le recul de l'âge de départ en retraite est en effet un des meilleurs moyens de réduire le déficit public et de reprendre le contrôle de la dette, parce qu'il se traduit non seulement par une diminution des dépenses publiques mais aussi, et surtout, par une augmentation de l'emploi et de la production, donc des recettes de l'ensemble des administrations publiques. Reculer l'âge de départ en retraite augmente la population active et donc, à terme, l'emploi et les capacités de production. Cet effet positif est d'autant plus fort et rapide que les difficultés de recrutement sont importantes, comme c'est le cas actuellement à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public.

L'alternative peu acceptable d'une hausse de la durée de cotisation

La réforme de 2023 devrait ainsi permettre de réduire le déficit public de 0,6 point de PIB à l'horizon de 2030, dont 0,4 point pour les seuls régimes de retraite – ce qui ne suffira pas à rééquilibrer leurs comptes. Annuler cette réforme conduirait à augmenter d'autant le déficit public et le déficit des régimes de retraite. Si les mesures d'âge (recul de deux ans de l'âge minimal et accélération du passage de 42 à 43 ans de la durée de cotisation requise pour obtenir le taux plein) étaient annulées, mais pas les mesures sociales de compensation (hausse du minimum contributif, extension des dispositifs favorables aux carrières longues...), l'impact sur le déficit public serait encore plus important.

Ce qui est socialement et politiquement souhaitable n'est pas toujours économiquement et financièrement possible.

Le renoncement au recul de l'âge minimal pourrait certes être compensé par une hausse de la durée de cotisation requise pour obtenir le taux plein au-delà de 43 ans, ce qui serait moins défavorable à ceux qui ont commencé à travailler tôt, c'est-à-dire plutôt les ouvriers et employés. Toutefois, pour obtenir un effet identique sur l'âge effectif moyen de départ en retraite, il faudrait porter cette durée de cotisation requise bien au-delà de 45 ans. En outre, une hausse de la durée de cotisation requise pénalise non seulement ceux qui ont fait de longues études, donc plutôt les cadres, mais aussi ceux qui ont eu des carrières hachées, donc plutôt les femmes. Il n'est donc pas sûr que cette solution soit plus facilement acceptable.

La plupart des Français préfèrent certes partir en retraite plus tôt, souvent pour de très bonnes raisons comme la pénibilité de leur travail, mais ce qui est socialement et politiquement souhaitable n'est pas toujours économiquement et financièrement possible.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 03/09/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).